



AVOCATS SANS FRONTIÈRES RECHERCHE UN.E (H/F/X) CONSULTANT.E POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

PROJET 2018-2022

« Placer les intérêts des populations locales au cœur de la gestion des ressources naturelles : transparence, redevabilité et protection des droits »

Lieu d'affectation	République Démocratique du Congo, province de l'Ituri et du Kongo central
Statut	Chercheur.se indépendant.e
Sujet de l'étude	Analyse des voies de recours permettant d'assurer la transparence des processus de gestion des ressources naturelles et le respect des droits des populations locales.
Date et durée de la mission	Entre janvier et février 2020 pour 30 jours environ
Clôture des candidatures	Le 03 janvier 2020 à 17 heures (Kinshasa)

I. Avocats Sans Frontières

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice. ASF a des bureaux de terrain au Burundi, en Indonésie, au Maroc, en Ouganda, en République centrafricaine, en RD Congo, au Tchad et en Tunisie. www.asf.be.

En RDC, ASF a ouvert sa mission permanente en 2002. Depuis sa venue, ASF met en œuvre des projets visant l'accès à la justice, la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, la lutte contre les détentions provisoires irrégulières massives, la lutte contre la torture et les traitements inhumains et dégradants, la lutte pour la transparence dans le secteur des ressources naturelles et la protection des défenseurs des droits humains.

II. Présentation du projet

ASF et La Ligue Congolaise pour la Lutte Contre la Corruption (LICOCO) ont noué un partenariat pour mettre en œuvre un projet intitulé : « **Placer les intérêts des populations locale au cœur de la gestion des ressources naturelles : transparence, redevabilité et protection des droits** » dans les provinces du Kongo Central et l'ex province Orientale.

L'objectif général dudit projet est de contribuer à la gestion transparente des ressources naturelles dans le respect des droits humains. Plus spécifiquement, le projet vise à soutenir l'implication et la participation des populations concernées en vue **(i)** d'assurer la transparence des processus de gestion des ressources naturelles et la lutte contre les pratiques corruptives et **(ii)** la protection et la réalisation de leurs droits dans ce cadre.

En consolidant le pouvoir d'agir des populations locales afin que celles-ci soient en mesure de jouer pleinement leur rôle dans les processus de gestion des ressources naturelles et en accompagnant ces populations en vue de garantir la protection de leurs droits, le projet participe à l'émergence des conditions essentielles en vue d'un développement inclusif, durable et respectueux des droits humains.

III. Contexte & justification de la mission

Aujourd'hui, un changement de cap et de vision s'impose pour s'assurer que l'exploitation des ressources naturelles s'insère dans une politique de développement intégral et durable. Cela n'est possible que si les droits et les intérêts des communautés locales affectées sont pris en compte par l'industrie extractive et par les autorités étatiques. Une exploitation responsable des ressources naturelles suppose que les droits des citoyens et des communautés et surtout des groupes les plus vulnérables soient protégés.

En RDC, des études, observations et enquêtes ont mis en évidence plusieurs cas de violations flagrantes des droits des personnes et des communautés dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles¹. La plupart de ces cas n'ont jamais été portés devant des instances de règlement des différends, qu'il s'agisse de mécanismes judiciaire, arbitral, administratif ou alternatifs. Les quelques cas portés en justice ont au mieux connu des parcours difficiles ; ils n'ont souvent pas abouti.

Si la gouvernance des ressources naturelles est à l'origine de nombreux rapports de plaidoyer et de campagnes internationales particulièrement alarmants, la question de l'accès à la justice est, quant à elle, peu documentée. Actuellement, il n'existe presque aucune donnée sur l'analyse du parcours judiciaire des affaires et/ou des contentieux dans le domaine. La gestion des dossiers relatifs aux violations des droits des populations et des communautés est émaillée de difficultés d'ordre structurel et conjoncturel (sensibilité des dossiers, statuts des acteurs nationaux et internationaux impliqués, rapports de force entre les parties prenantes au conflit, etc.). Ces difficultés, couplées aux enjeux sociaux, économiques, politiques et de transparence du secteur, contribuent à renforcer l'état de vulnérabilité des communautés riveraines et des personnes membres de ces communautés, et particulièrement des femmes, qui souffrent de manière spécifique et disproportionnée.

Dans le cadre du projet en cours, ASF assure une assistance juridique appropriée et diversifiée aux personnes et communautés affectées par les processus de gestion des ressources naturelles (notamment quant aux violations de leurs droits substantiels et/ou procéduraux). L'objectif est

¹ Antoine Mingashanga Kwete, 2009 : « Impact de l'exploitation pétrolière sur la santé des populations locale et de l'environnement à Muanda, cas de firme Perenco » ;
Commission Justice & Paix belge francophone, 2010 : « Les violations de droits de l'homme liées à l'exploitation des ressources naturelles en RDC » ;
Global Witness, 2009 : « Exploitation des ressources naturelles et droits de l'homme en RDC de 1993-2003 » ;
Cordaid, 2015 : « Exploitation minière au cœur des zones rurales : Quel développement pour les communautés locale » ;
CCFD-Terre solidaire, 2013 : « Pétrole à Muanda – Justice au rabais »
Centre Carter, 2018 : « Les laissés-pour compte de l'exploitation minière industrielle ».

de renforcer et/ou d'appuyer les mécanismes de prévention et de résolution des conflits de sorte que ceux-ci contribuent à protéger les droits des populations locales concernées et à lutter contre les pratiques corruptives.

Ainsi, ASF a mis en place un réseau d'avocats engagés dans l'assistance juridique des victimes de violations des droits en lien avec le processus de gestion des ressources naturelles. Une compréhension approfondie du parcours judiciaire et des voies de recours existantes au niveau formel et informel pour différents contentieux est essentielle pour orienter les stratégies juridiques dans le secteur.

Un véritable travail de cartographie et d'analyse s'avère donc nécessaire. Cette étude participera d'un double processus visant à informer d'une part le développement du projet (en particulier s'agissant de l'orientation des plaintes soumises par les populations locales) et, d'autre part, l'état de l'accès à la justice en matière de processus de gestion des ressources naturelles en RDC. L'étude se focalisera en premier lieu sur les mécanismes accessibles depuis les deux provinces d'intervention – Kongo Central et Ituri –, et comportera également une dimension comparative afin de faire ressortir de possibles stratégies de contournement des blocages potentiellement observés à l'échelle de ces deux régions.

L'étude servira enfin d'instrument de plaidoyer auprès des acteurs congolais de la justice, afin de les sensibiliser à leur rôle, ainsi qu'à une échelle internationale, afin de mettre en lumière les enjeux pratiques de l'accès à la justice s'agissant des processus de gestion des ressources naturelles.

IV. Objectifs de la recherche

Cette étude vise à **analyser l'effectivité des voies de recours disponibles en RDC en matière de transparence des processus de gestion des ressources naturelles et le respect des droits des populations locales**. Elle a pour objectif spécifique d'orienter les stratégies contentieuses et de plaidoyer mises en œuvre dans le cadre du projet.

Pour ce faire, l'étude devra aborder les questions suivantes :

- L'identification des voies de recours pertinentes (mécanismes étatiques et alternatifs) pour aborder les préjudices résultant de la gestion des ressources naturelles en RDC, ainsi qu'un aperçu de leur compétence personnelle, matérielle et temporelle ;
- L'analyse de leur effectivité procédurale et leur faculté à réellement remédier aux pratiques corruptives et violations des droits humains ;
- La mise en lumière des obstacles rencontrés par les justiciables dans leurs parcours de justice ;
- L'adaptation de ces voies de recours aux personnes en situation de vulnérabilité (accessibilité, procédure et remède) ;
- Les fenêtres d'opportunités contentieuses ;
- Les pistes de recommandations pour mener des actions de plaidoyer pour améliorer l'accès à la justice des populations dans le secteur de la gestion des ressources naturelles en RDC.

V. Résultats/livrables attendus

Les livrables doivent être conformes aux prescriptions des présents termes de référence et contribuer à la réalisation des objectifs. Les livrables attendus de cette étude sont :

- Une présentation succincte des points saillants de l'étude (sous format Powerpoint) à l'équipe ASF à l'issue de la mission terrain et en amont de la rédaction du rapport final complet ;
- Un rapport final complet de l'étude rencontrant les objectifs mentionnés ci-dessus et prenant en compte les recommandations de l'équipe ASF ;
- Une présentation Powerpoint de l'étude, qui sera notamment utilisée dans le cadre d'un atelier de restitution ;
- Une liste bibliographique ; et
- Une liste des personnes-ressources contactées et rencontrées lors de la réalisation de l'étude.

VI. Approche méthodologique

Il est attendu de la part du consultant/de la consultante les tâches suivantes :

- Élaboration d'un état des lieux de l'accès à la justice en matière de transparence et respect des droits humains dans le secteur des ressources naturelles en RDC ;
- Élaboration de la méthodologie détaillée de l'étude comprenant les méthodes de récolte et d'analyse de données ;
- Organisation d'une enquête de terrain en RDC auprès des acteurs pertinents ;
- Rédaction d'un rapport de recherche conforme à la méthodologie préalablement définie ;
- Formulation de recommandations priorisées, réalistes, pertinentes, circonscrites dans le temps et innovantes.

La mise en œuvre de la recherche coïncidera avec le cadre de mise en œuvre du projet :

- Zone géographique : juridictions de Kinshasa, Bunia, Mambasa, Matadi, Boma et Muanda.
- Cadre thématique : industrie minière et secteur des hydrocarbures.

Le/la consultant.e sera appuyé.e par l'équipe ASF dans l'identification des voies de recours pertinentes, d'études de cas et de personnes ressources.

VII. Organisation

Lieux et dates

La durée du contrat est de 30 jours environ. La mission d'étude sera réalisée en RDC et principalement dans la province du Kongo central (Matadi, Boma et Muanda) et dans la province de l'Ituri (Bunia, Mambasa) de préférence entre le mois de janvier et de février 2020. Le calendrier sera discuté avec le/la consultant.e.

Chronogramme indicatif

Nombre de jours	Activités
3/4 jours	Préparation de la mission : échange sur la méthodologie, le calendrier et le programme de la mission
1 jour	Voyage vers Kinshasa
3 jours	Briefing de démarrage à Kinshasa, collecte des données et entretiens avec des personnes ressources Kinshasa (si nécessaire)
7 jours	Mission en Ituri (Bunia et Mambasa, jours de voyage inclus)
7 jours	Mission dans le Kongo central (Matadi, Boma et Muanda, jours de voyage inclus)
1 jour	Débriefing à Kinshasa
1 jour	Voyage retour depuis Kinshasa
10 jours	Rédaction du rapport de l'étude

VIII. Conditions de la mission

Par convention avec ASF, les intervenant.e.s sélectionné.e.s s'engagent notamment :

- À effectuer la mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution ;
- À respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour la sécurité personnelle et la bonne réalisation de la mission ;
- À n'entreprendre aucune action contraire à la mission assurée et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de chargé-e-s de mission ASF.

IX. Profil recherché

Les candidat.e.s qui souhaitent postuler pour la réalisation de cette étude doivent posséder les diplômes et qualifications demandées ci-dessous :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en droit de niveau master ou supérieur ;
- Expérience de 5 ans minimum dans les études et analyse des décisions judiciaires et de mécanismes judiciaires et extra judiciaires ;
- Connaissance solide des mécanismes (y compris alternatifs) de résolution de conflits en lien avec l'exploitation des ressources naturelles ;
- Expérience significative dans la récolte et l'analyse de données qualitatives (ex : entretiens semi-directifs) ;
- Connaissance ou expérience de l'arsenal juridique/judiciaire congolais est un atout majeur ;
- Expérience de travail dans les provinces de la RDC est un plus ;
- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et d'expression ;

- Parfaite maîtrise du français. Connaissance du Kikongo et/ou du Swahili serait un atout ;
- Capacité à travailler en équipe et respecter des délais serrés ; et
- Disponibilité et aptitude à travailler et à voyager en RDC.

X. Comment postuler

Les candidat.e.s sont prié.e.s de soumettre les éléments suivants en langue française :

1.1 [Les éléments de dossiers personnels](#)

- Une lettre de motivation (1 page maximum) ;
- Un CV détaillé mettant en lumière les expériences pertinentes (3 pages maximum) ;
- Une copie d'un travail de recherche ou publication pertinent (20 pages maximum) ; et
- Les coordonnées de deux personnes de référence en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier.

1.2 [Offre méthodologique](#)

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension de l'offre de référence de la mission (3 pages max.).

1.3 [Offre financière](#)

- Une proposition financière (en dollars), sachant qu'ASF assumera les coûts liés à la prise en charge (per diem, frais de voyage et transport locaux) lors de la mission.

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète à l'adresse suivante : rdc-job@asf.be avec en objet la mention « RDC_B&HR_étude voies de recours »
Deadline : 03/01/2020

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contacté.e.s.